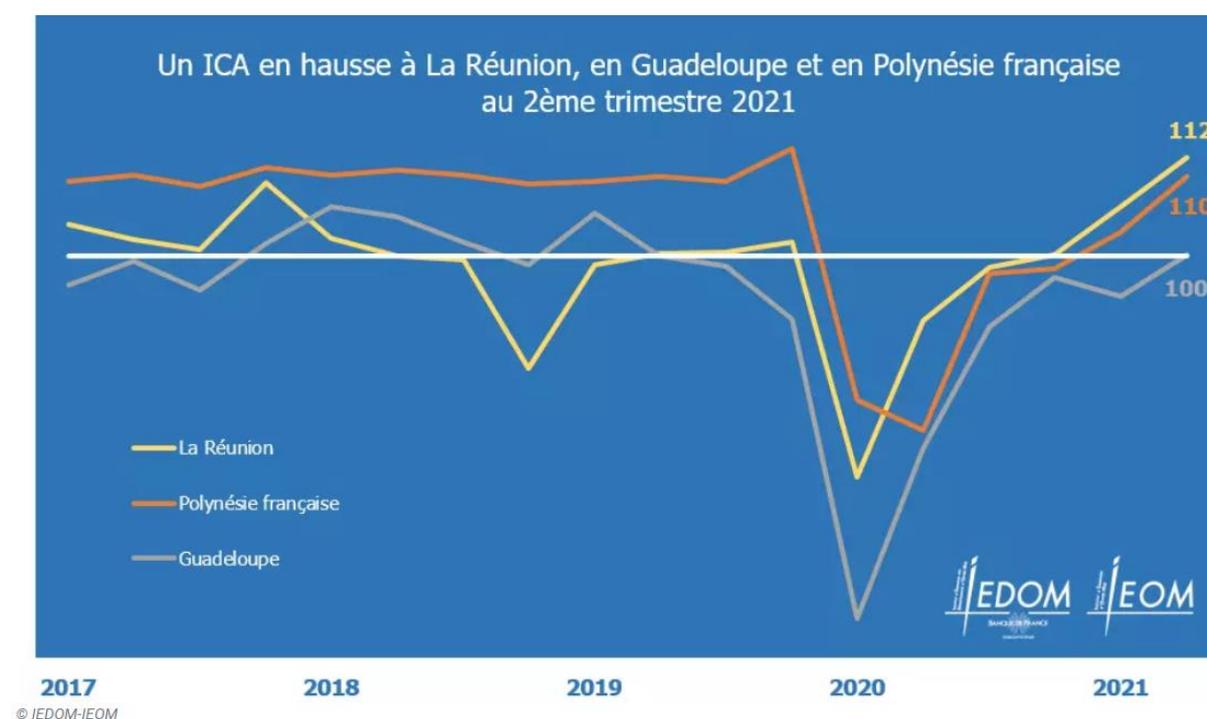


Article publié le 26/10/2021 par Eline ULYSSE

[Expertise IEDOM - IEOM: Zoom sur l'Indice du Climat des Affaires IEDOM-IEOM des entreprises ultramarines | Outremers360](#)

Expertise IEDOM - IEOM: Zoom sur l'Indice du Climat des Affaires IEDOM-IEOM des entreprises ultramarines



L'IEDOM et l'IEOM sont chargés d'une mission d'observation de l'économie de leur périmètre d'intervention. Cette mission a pour vocation d'éclairer les acteurs publics et privés sur la situation conjoncturelle des géographies ultramarines. Elle se caractérise par la production d'études économiques et d'enquêtes de conjoncture qui s'appuient notamment sur l'Indicateur de Climat des Affaires des Instituts. Outremers360 a interrogé l'IEDOM-IEOM sur cet outil d'analyse.

Pouvez-vous nous expliquer ce qu'est l'indicateur du climat des affaires (ICA) de l'IEDOM et de l'IEOM ?

Il s'agit d'un indicateur qui mesure la confiance des chefs d'entreprise ultramarins dans la conjoncture. C'est le seul indicateur conjoncturel permettant de fournir chaque trimestre une vue d'ensemble de tous les secteurs d'activité pour l'Outre-mer.

L'ICA est calculé à partir de l'enquête de conjoncture menée par les agences de l'IEDOM et de l'IEOM dans les 5 DOM ainsi qu'en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française auprès des chefs d'entreprise ultramarins. Les questions de cette enquête portent sur les différents aspects de la santé économique des entreprises, aussi bien pour le trimestre écoulé que pour le trimestre en cours. Aujourd'hui, ce sont plus de 1 000 entreprises qui y répondent dans l'ensemble des territoires concernés.

L'ICA est l'addition de toutes les appréciations des entreprises et l'indice 100 correspond à la moyenne de long terme du territoire. La conjoncture est jugée favorable par les chefs d'entreprise lorsque l'ICA est au-dessus de 100 et défavorable lorsqu'il est en-dessous. A La Réunion par exemple, l'ICA s'élève à 112 au deuxième trimestre 2021. Les chefs d'entreprise sont donc optimistes vis-à-vis de la situation économique du territoire.

A quoi sert-il ?

L'ICA est un indicateur avancé de l'évolution du PIB, c'est-à-dire un outil qui permet d'anticiper les retournements de conjoncture. Si l'on compare l'évolution des deux indicateurs, on s'aperçoit que les évolutions de l'ICA précèdent celles du PIB et que la corrélation est très bonne entre les 2 indicateurs.

Avec la crise sanitaire, les résultats de l'enquête de conjoncture sont de plus en plus attendus par de nombreux décideurs publics qui les considèrent comme l'un des outils privilégiés pour l'orientation de la politique économique.

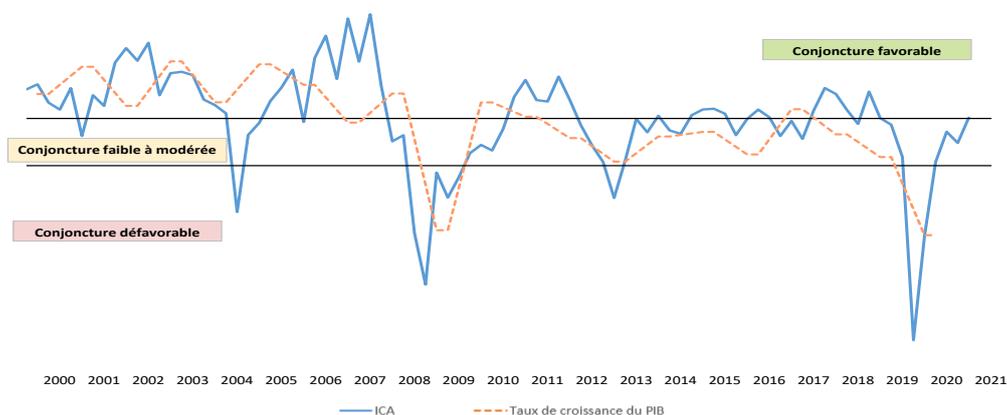
Les chefs d'entreprise et les autres acteurs économiques les consultent également régulièrement afin de confronter leur ressenti personnel à celui de leur secteur d'activité. C'est une aide précieuse pour leur permettre d'orienter leurs décisions en matière d'investissement ou de recrutement par exemple.

En quoi l'ICA est-il différent du PIB ?

Le Produit Intérieur Brut (PIB) permet de mesurer la richesse d'un pays ou d'un territoire. Il est calculé sur la base de données purement quantitatives et statistiques, selon des critères identiques pour tous les pays. Pour les départements d'Outre-mer, il est calculé une fois par an.

L'ICA est quant à lui élaboré à partir de données qualitatives, permettant d'appréhender les perceptions des acteurs économiques, ce qui n'est pas le cas du PIB. En outre, il repose sur une méthodologie de calcul plus facile à mettre en œuvre avec des questions aux entreprises qui peuvent évoluer pour éclairer telle ou telle problématique. Cette souplesse a été utilisée pendant la pandémie pour éclairer le ressenti des politiques publiques de soutien. Enfin, il présente l'avantage d'être publié rapidement après la fin de chaque trimestre, et donc avec des résultats qui « collent » à la réalité économique.

Comparaison entre l'ICA et le taux de croissance du PIB en Guadeloupe



Où peut-on le consulter ?

Les résultats de l'enquête de conjoncture donnent lieu à une publication trimestrielle, les "Tendances conjoncturelles", qui détaille l'évolution de l'ICA et analyse la situation des entreprises dans chaque secteur d'activité. Cette publication est téléchargeable gratuitement sur les sites [IEDOM](#) et [IEOM](#).

Qui peut participer à l'enquête de l'IEDOM-IEOM et comment ?

Toutes les entreprises privées dont l'effectif est d'au moins 10 salariés peuvent participer à l'enquête de conjoncture. Les entreprises qui souhaitent participer à l'enquête peuvent se rapprocher de nos agences présentes sur les territoires, en les contactant via nos sites internet IEDOM et IEOM. Ces enquêtes s'effectuent par téléphone ou en ligne. Clairement, leur participation nous est indispensable pour assurer la bonne représentativité de l'ensemble des secteurs d'activité et nous permettre d'orienter nos questionnaires sur les préoccupations du moment.